

CONSTRUIRE DEMAIN

# Lunéville

© Vincent Damarin



Ville de  
LUNÉVILLE

2022

Rapport  
d'Orientation  
Budgétaire



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO DE MADAME LE MAIRE</b>	<b>5</b>
<b>I – APRES LA CRISE SANITAIRE, LE REBOND DE L'ÉCONOMIE SEMBLE DÉSORMAIS ACQUIS MAIS LES INÉGALITÉS POURRAIENT SE CREUSER</b>	<b>7</b>
1 – La reprise de la croissance mondiale dans un contexte de fortes inégalités entre les pays	8
2 – Une reprise européenne plus rapide qu'escomptée et un niveau d'endettement jamais vu	10
3 – Une croissance française qui accélère et des perspectives positives sur le front de l'emploi	11
<b>II – UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS MOINS IMPORTANTE QU'ATTENDUE ET UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 SANS SURPRISE</b>	<b>13</b>
1 – Des finances publiques locales moins affectées par la crise qu'on pouvait le craindre	14
2 – Le bloc communal impacté de façon très hétérogène en fonction de la taille de la collectivité	16
3 – Un Projet de Loi de Finances 2022 sans surprise pour les collectivités dans un contexte pré-électoral	17
<b>III – LE PACTE FINANCIER AVEC LES LUNÉVILLOIS ET SA DÉCLINAISON ANNUELLE CONCRÈTE DANS LE BUDGET 2022</b>	<b>19</b>
1 – Le pacte financier du mandat	20
A – La stabilité fiscale comme invariant de la politique municipale	20
B – La consolidation de l'épargne brute : un objectif clé	21
C – La nécessaire poursuite de la dynamique d'investissement et la maîtrise de la dette	22
2 – Un scénario budgétaire 2022 en parfaite adéquation avec la stratégie financière	22
A – L'évolution des dépenses de fonctionnement	22
B – Une dette stabilisée et une épargne préservée pour un investissement maximum	26
C – Les budgets annexes	28
<b>IV – LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE</b>	<b>29</b>
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	30
A – Commerce	30
B – Culture et animations	31
C – Sports et Jeunesse	32
D – Enseignement	33
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	34
A – Nature en ville et développement durable	35
B – Habitat	36
C – Proximité et cadre de vie	36
D – Sécurité	37
3 – Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles	38
A – Petite enfance	39
B – Seniors	40
C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale	41
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	42
A – Gestion foncière	42
B – Ressources humaines	43
C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration	43





## ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire (ROB), comme chaque année en Novembre.

Ce rapport est considéré comme le préalable au débat budgétaire annuel qui aura lieu en décembre. Il s'agit de poser les réflexions de la majorité municipale en matière de prospection, d'investissements et de projections financières en termes d'endettement et de fiscalité pour l'année à venir et les années futures.

À Lunéville, nous avançons et travaillons pour mettre en valeur notre ville et donc nos concitoyens ! Nous continuons à avoir une gestion rigoureuse tout en maintenant la stabilité fiscale et en maîtrisant la dette.

Cette bonne situation financière nous permettra d'investir de l'ordre de 5 millions d'euros par an jusqu'en 2026.

Par cette dynamique, nous soutenons le marché de l'emploi local tout en offrant un cadre de vie qualitatif à nos concitoyens et aux visiteurs.

Nous utilisons tous les leviers à notre disposition et l'ensemble de nos compétences, en proposant des services de qualité pour tous, du plus jeune au plus âgé !

Bonne lecture !

Catherine PAILLARD  
Maire de Lunéville



## I.

# APRES LA CRISE SANITAIRE, LE REBOND DE L'ÉCONOMIE SEMBLE DÉSORMAIS ACQUIS MAIS LES INÉGALITES POURRAIENT SE CREUSER

Dans ses dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) confirme un net rebond de la croissance mondiale après une année de contraction historique du fait de la pandémie.

Pour la zone Euro, les différentes institutions, dont la Commission européenne, tablent sur une croissance élevée. Cette reprise apparaît d'autant plus nécessaire que l'Europe est, plus que jamais, confrontée au poids de sa dette.

En France, la croissance connaît également un rebond important. Les aides publiques ont parfaitement rempli leur rôle d'amortisseur à la crise. La reprise est vigoureuse et l'horizon semble s'éclaircir sur le front de l'emploi. On estime à 1 million le nombre d'emplois à pourvoir.



# 1 - LA REPRISE DE LA CROISSANCE MONDIALE DANS UN CONTEXTE DE FORTES INÉGALITÉS ENTRE LES PAYS

Le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé ses prévisions de croissance mondiale dans son analyse publiée le 21 juillet dernier. Si globalement, pour 2021, ces dernières restent stables par rapport aux prévisions d'avril, on constate une révision à la baisse pour les pays émergents, notamment asiatiques, et les pays en développement. En revanche, elles sont revues à la hausse pour les pays avancés dont la France.

Pour 2022, l'institution prévoit une croissance relevée de 0,5 point en pourcentage, tenant en grande partie à l'amélioration de la situation dans les pays avancés, et plus particulièrement les Etats-Unis. Concrètement, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 6,0 % en 2021 et à 4,9 % en 2022 (contre respectivement 5,8 % et 4,2 % pour la France, toujours selon le FMI).

## Les dernières prévisions de croissance du FMI



Cette embellie qui fait suite à une contraction historique de 3,2 % du PIB mondial en 2020 (- 8 % pour la France) tient donc en grande partie à l'amélioration de la situation dans les pays développés. Cette dernière reflète les mesures de relance budgétaire supplémentaires adoptées au second semestre de 2021 et, plus généralement, une amélioration des indicateurs de santé au sein de ce groupe de pays.

En ce qui concerne la pression récente sur les prix constatés ces derniers mois, le FMI considère qu'il s'agit d'un phénomène conjoncturel lié aux évolutions inhabituelles consécutives à la pandémie. Aussi, l'institution prévoit que le niveau d'inflation en 2022 devrait retrouver le niveau d'avant la crise sanitaire. Elle reste toutefois prudente, mettant en avant l'imprévisibilité de la situation et une augmentation de l'inflation attendue dans certains pays émergents et pays en développement imputables, entre autres, aux cours élevés des denrées alimentaires.

Globalement, le FMI considère que l'action multilatérale des nations est la meilleure garantie de sortie de crise. Dans l'immédiat, la priorité consiste à garantir le déploiement d'une vaccination équitable à travers le monde.

C'est pourquoi, l'institution propose, en lien avec l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Mondiale du Commerce et la Banque mondiale, un plan de 50 milliards de dollars, avec des objectifs clairs et des mesures pragmatiques moyennant un coût raisonnable pour mettre un terme à la pandémie.

Pour conclure son analyse, le FMI estime que « Des politiques concertées et bien ciblées peuvent faire la différence entre un avenir caractérisé par un redressement durable dans tous les pays et un avenir constitué de fractures grandissantes, dans lequel de nombreux pays luttent contre la crise sanitaire, tandis qu'une poignée d'autres connaîtrait une normalisation de la situation, mais avec la menace constante d'une recrudescence des infections ».

## 2 - UNE REPRISE EUROPÉENNE PLUS RAPIDE QU'ESCOMPTÉE ET UN NIVEAU D'ENDETTEMENT JAMAIS VU

Dans cette même étude, le FMI estime que dans la zone euro, la croissance du PIB devrait atteindre 4,6 % en 2021 et 4,3 % en 2022.

Ces perspectives sont en cohérence avec les dernières prévisions de la Commission européenne publiées en mai. Selon cette dernière, la croissance du PIB dans la zone euro devrait atteindre 4,2 % en 2021 et 4,4 % en 2022, soit un demi-point de plus qu'estimé en février.

La reprise économique prend donc de la vitesse en Europe, impulsée par les progrès des campagnes de vaccination et la levée, même partielle, des restrictions sanitaires. Paolo Gentiloni, commissaire européen à l'Économie, affirme ainsi que « L'ombre du Covid-19 commence à se dissiper de l'économie européenne ».

En tête des pays enclenchant ce mouvement, on retrouve l'Espagne, qui a perdu plus d'un dixième de sa production l'an dernier, avec une croissance de 5,9 % en 2021 et de 6,8 % en 2022. Suivie par la France (5,7 % en 2021 et 4,2 % en 2022) et de l'Italie (4,2 % et 4,4 %). Pour l'Allemagne, qui a mieux résisté à la crise, le rebond sera plus léger : 3,4 % en 2021, puis 4,1 % en 2022.

Selon Bruxelles, tous les états membres retrouveront leur niveau d'activité d'avant-crise d'ici à fin 2022. Soit six mois plus tôt qu'estimé dans les prévisions de février. Les disparités, elles, demeurent. L'Allemagne atteindra l'objectif de retrouver son niveau d'activité de 2019 dès la fin de 2021, un an plus tôt que l'Italie.

Cette croissance sera alimentée par la consommation privée, le rebond de l'investissement et une demande croissante pour les exportations de l'Union Européenne grâce à une économie mondiale qui se raffermi en Chine et aux États-Unis. On mesurera également l'effet des premiers fonds européens dont l'impact se fera surtout sentir en 2022.

Ce plan de relance européen devrait permettre d'injecter 140 milliards d'euros dans les économies des états membres en 2022. D'après Bruxelles, cette manne financière devrait porter « les investissements publics à leur niveau le plus élevé depuis plus de dix ans » et apporter 1,2 point de croissance supplémentaire.

A contrario, sur le front de l'emploi, les nouvelles ne sont pas aussi bonnes. La Commission estime que l'emploi ne reviendra à son niveau d'avant-crise qu'en 2023. Bien que les différentes aides publiques aient évité la flambée du chômage, il atteindra néanmoins 7,6 % dans l'Union cette année, avant de redescendre à 7 % en 2022.

Bruxelles a mis en garde les états membres du risque d'un retrait prématuré du soutien aux entreprises, spécialement dans les régions et secteurs les plus touchés. La clause de sauvegarde, suspendant les règles jusqu'ici sacro-saintes du pacte de stabilité, ne sera pas levée avant la fin 2022. Ainsi, l'augmentation des niveaux d'endettement est largement relativisée. Il devrait atteindre pour la zone euro 102,4 % du PIB cette année, puis 100,8 % en 2022. Ici encore, on note des disparités assez fortes. En 2021, la dette de la Grèce atteindra le niveau record de 208,8 %, celle de l'Italie, 159,8 %, et en France 117,4 %.

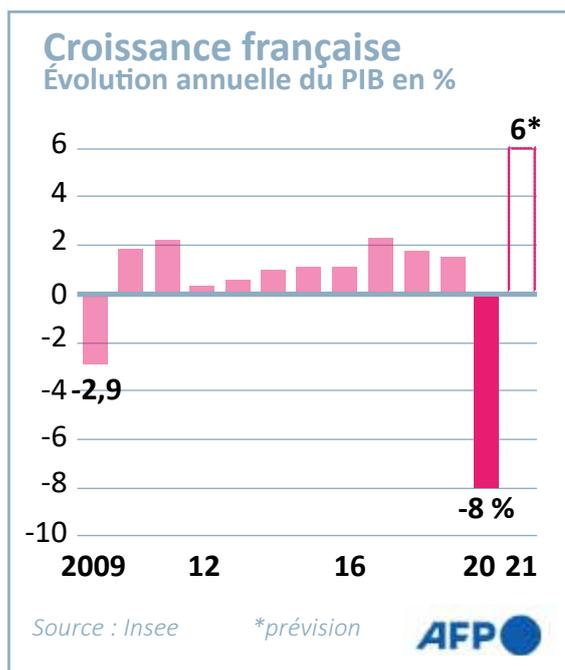
### 3 - UNE CROISSANCE FRANÇAISE QUI ACCÉLÈRE ET DES PERSPECTIVES POSITIVES SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

La croissance économique est également en forte progression en France. Selon une première estimation publiée en juillet par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE), le pays a enregistré entre avril et juin une hausse de son PIB de +1,1 %.

L'acquis de croissance pour 2021 à fin juin - c'est-à-dire le niveau que le PIB atteindrait à la fin de l'année si la croissance restait nulle au cours du prochain semestre - est fixé à 4,8 %. Le gouvernement table, quant à lui, sur une croissance pour l'année de 6 %, après le plongeon de 8 % enregistré en 2020. Selon le Ministre de l'économie, la France devrait retrouver son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année, soit plus tôt que prévu.

Cet optimisme est partagé par la Banque de France. Son gouverneur, François Villeroy de Galhau, n'exclut pas une élévation de sa prévision de croissance du PIB en France en 2021, au-delà des 5,75 %, le premier semestre ayant été « plus favorable » qu'attendu.

Cette dynamique serait tirée par la consommation des ménages (+5,2 %) et par l'investissement des entreprises (+9,5 %), qui dépasseraient fin 2021 leur niveau de fin 2019. A l'inverse, le commerce extérieur pèserait légèrement négativement.



Ces prévisions font l'hypothèse que même en cas de résurgence de l'épidémie d'ici la fin de l'année, le déploiement de la vaccination pourrait empêcher l'application de restrictions trop contraignantes pour l'activité.

Il convient néanmoins de garder en mémoire que cette embellie n'efface pas complètement les stigmates de la crise sanitaire.

En effet, même avec ces hypothèses qui peuvent être considérées comme une excellente nouvelle, le niveau de PIB reste inférieur de 3,9 % à celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

L'inflation en France est à l'image de la situation dans les pays développés. Elle devrait, pour sa part, atteindre 1,8 % en moyenne en 2021 mais «évoluer au-dessus de 2 % d'août à décembre» selon la Banque de France. Cette dernière tient néanmoins à rassurer en soulignant que «cette poussée significative» principalement liée à la hausse des coûts des matières premières «devrait rester temporaire». Elle s'attend ainsi à un ralentissement de l'inflation dès 2022 à 1,4 % en moyenne, puis à 1,3 % en 2023.

Au total, fin juin 2021, la dette tricolore s'élevait à 2762 milliards d'euros, un bond de plus de 380 milliards d'euros par rapport à fin 2019. Néanmoins, le poids de la dette diminue en pourcentage depuis le début de l'année grâce au rebond du PIB. Elle pesait, fin juin, quelques 114,9 %. Le coût de la crise sanitaire se monte pour la France à 230 milliards d'euros pour les années 2020 et 2021. Le Ministre de l'économie estime que « Nous amortirons la dette Covid d'ici 2042, en vingt ans, comme nous l'avions prévu. La France retournera sous les 3 % de déficit public<sup>1</sup> en 2027, en cinq ans ».

Sur le front de l'emploi, la reprise de l'activité devrait se traduire par un rebond important de l'emploi salarié qui progresserait de plus de 300 000 créations en 2021. Cette progression permettra de retrouver un niveau d'avant-crise. Avec la fin des restrictions sanitaires, de nombreuses personnes qui s'étaient écartées du marché du travail pourraient y faire leur retour. Ainsi, le taux de chômage resterait finalement quasiment stable à 8,2 % fin 2021, après 8,1 % en début d'année.

La Banque de France conclut l'analyse de la situation économique française par la formule suivante : « La bonne nouvelle c'est que les ménages et les entreprises abordent cette nouvelle phase avec une situation financière qui dans l'ensemble est favorable ». En effet, le pouvoir d'achat des premiers n'a pas pâti de la crise et la trésorerie des seconds reste à des niveaux élevés grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics. L'institution insiste toutefois sur les mêmes deux points d'attention : les difficultés d'approvisionnement et de recrutement.

<sup>1</sup> Objectif du Pacte de Stabilité et de Croissance Européen

## II.

### UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS MOINS IMPORTANTES QU'ATTENDUE ET UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 SANS SURPRISE

Si l'impact de la crise sanitaire sur les collectivités est réel, il concerne essentiellement les collectivités les plus importantes. Globalement, leurs situations financières restent relativement saines, y compris pour le bloc communal.

En ce qui concerne le Projet de Loi de Finances et les transferts financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales, la situation reste relativement stable dans l'attente des élections nationales de 2022.



## 1 - DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES MOINS AFFECTÉES PAR LA CRISE QU'ON POUVAIT LE CRAINDRE

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales, la Cour des Comptes fait le constat d'une situation bien moins dégradée pour les collectivités locales que pour les comptes de l'État et des organismes de sécurité sociale. Néanmoins, la crise de la Covid a marqué un coup d'arrêt à une dynamique qui avait vu l'épargne des collectivités progresser de près de 10 Md€ en cinq ans.

### Une perte de recettes atténuée par des ressources fiscales dynamiques et les dispositifs de soutien de l'Etat

Les produits de fonctionnement des collectivités ont connu une diminution de 0,8 % en 2020. Il convient de comparer ce chiffre à la contraction de 8 % du PIB national.

La crise sanitaire a donc eu un impact limité sur les recettes pour plusieurs raisons :

- Le produit des taxes foncières et d'habitation, par nature peu sensibles à la conjoncture économique a progressé de 1,9 %. Cette évolution s'explique exclusivement par le dynamisme des bases, les taux moyens ayant très légèrement diminué en 2020.

- Les produits de la fiscalité économique, en hausse de 3 %, ont également été préservés puisque plusieurs taxes ont des modalités de versement qui occasionnent un décalage des versements d'une à deux années. L'impact réel ne se fera sentir qu'en 2022 et 2023.

Par ailleurs, l'État a mis en place plusieurs dispositifs de soutien spécifiques aux collectivités pour 711 M€ en 2020 (dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle, avances remboursables pour les autorités organisatrices de transports, ...) dont 405 M€ de crédits budgétaires et 307 M€ d'avances remboursables.

Néanmoins, les collectivités ont subi une perte de recettes domaniales et de recettes tarifaires, sans avoir fait l'objet de compensation en 2020.

## Des charges de fonctionnement en progression

Globalement, les charges de fonctionnement des collectivités locales ont progressé de 1,3 % en 2020.

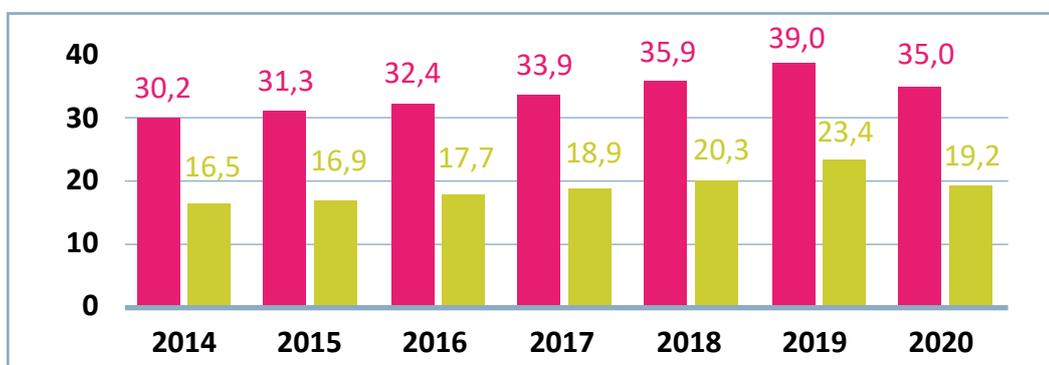
Néanmoins, les collectivités ont, comme depuis plusieurs années, bénéficié de conditions d'emprunts très favorables. Ainsi, la baisse de leurs charges financières s'est largement poursuivie.

La masse salariale des collectivités a globalement progressé de 1,1 %. Parallèlement, ces dernières ont également augmenté fortement leurs subventions de fonctionnement (+ 9,2 %).

## Un niveau d'épargne et des investissements qui se contractent

Fort logiquement, avec une augmentation des charges supérieure à celle des recettes, les collectivités se retrouvent confrontées à un effet de ciseau. Ainsi, le niveau d'épargne brute des collectivités a diminué de 10,3 % en 2020, pour atteindre 35,0 Md€, soit un niveau proche de 2018 (35,9 Md€).

Épargnes brute et nette des collectivités locales  
entre 2014 et 2020 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP

Les dépenses d'investissement se sont contractées de 7,1 %, une baisse identique à 2014, précédente année électorale. Les dépenses d'équipement baissent de façon plus importante (-12,9 %). Le niveau de dépenses de 2020 reste néanmoins supérieur à 2014.

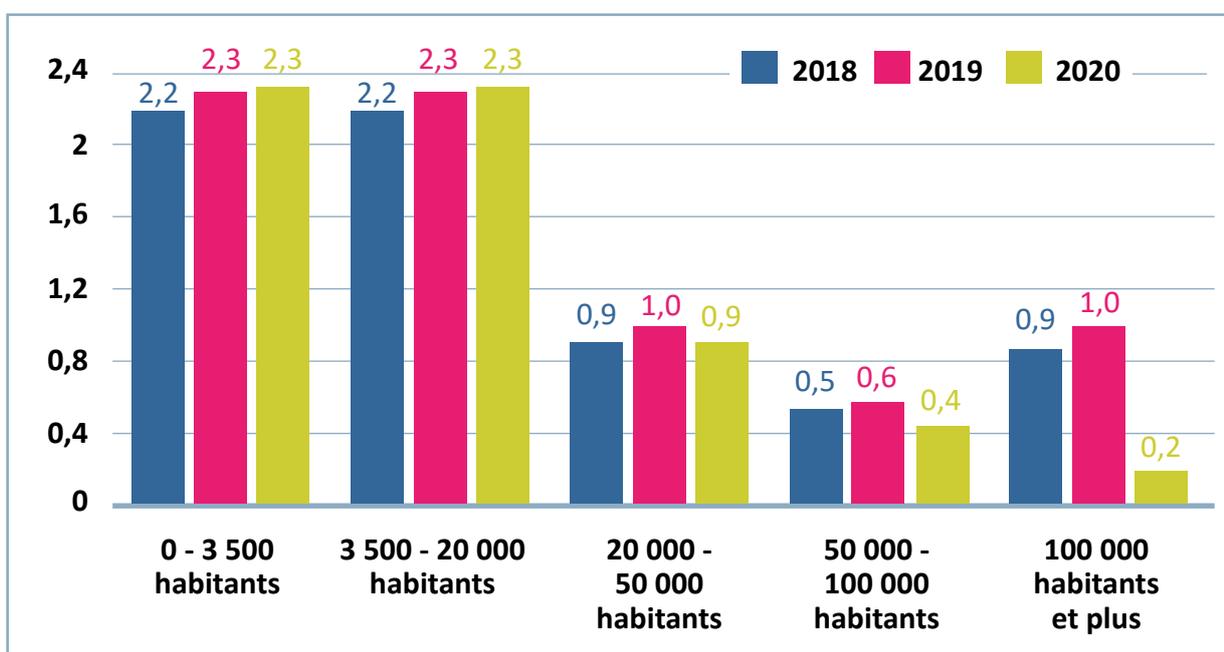
Enfin, l'encours de la dette des collectivités augmente de 3 % par rapport à 2019 pour atteindre 181,2Md€. Cette progression reste très modérée au regard de la hausse de 270,6Md€ de la dette publique en 2020 (+11,4 %).

## 2 - LE BLOC COMMUNAL IMPACTÉ DE FAÇON TRÈS HÉTÉROGÈNE EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ

La situation des collectivités du bloc communal est particulièrement contrastée. Globalement, l'impact de la crise est réel. Si les dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé (- 0,3 %) du fait notamment de l'activité réduite lors des périodes de confinement, les produits de fonctionnement (- 1,3 %) se sont contractés plus fortement alors même que les recettes fiscales ont conservé une dynamique favorable. Dans ce contexte, l'épargne brute connaît un repli (- 5,5 %), plus marqué pour les communes que pour les EPCI.

Néanmoins, on constate une disparité importante en fonction de la strate démographique. Les communes les plus peuplées, assumant des charges de centralité et plus concernées par la baisse des recettes d'exploitation ont été plus fortement affectées par le contexte économique et sanitaire.

Épargne nette des communes entre 2018 et 2020  
en Md€



Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP

Cette relative dégradation des équilibres et la mise en place retardée des nouveaux exécutifs, a freiné la mise en place de nouvelles opérations. Ainsi, les dépenses d'investissement du bloc communal reculent de 14,8 %.

### 3 - UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 SANS SURPRISE POUR LES COLLECTIVITÉS DANS UN CONTEXTE PRÉ-ÉLECTORAL

Le dernier budget du quinquennat ne présente aucun fait marquant vis-à-vis des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales. Ainsi la dotation globale de fonctionnement (DGF) restera stable pour un montant de 26,8 milliards d'euros.

Globalement les concours financiers aux collectivités progresseront de 525 millions d'euros du fait des compensations liées aux dernières réformes de la fiscalité locale. Par effet domino, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert d'une fraction de TVA.

Cette relative stabilité peut toutefois être considérée comme une diminution masquée des ressources des collectivités. En effet, cette décision ne prend aucunement en compte, ni les charges et les pertes de recettes de la crise sanitaire, ni l'inflation qui pourrait dépasser les 2 % en 2021.

De plus, les variables d'ajustement diminueront de 50M€ en 2022 et impacteront essentiellement les régions.

Le Ministre des comptes publics, Olivier Dussopt, insiste, quant à lui, sur le soutien à l'investissement pour les collectivités. Ainsi, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sont maintenues à hauteur de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, l'Etat souhaite abonder, de façon exceptionnelle, un fonds de 350 millions d'euros pour financer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et « accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et à une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics ».

La politique de péréquation est également mise en avant avec une augmentation de 50 millions d'euros des crédits consacrés à la Politique de la Ville et 35 millions supplémentaires pour financer les maisons « France Services » via le Fonds National d'Aménagement du Territoire.

Par ailleurs, l'augmentation des crédits de dotation de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) de 95 millions d'euros (contre 90 les dernières années) est actée. Ces augmentations sont financées en interne dans l'enveloppe dédiée aux collectivités.

Enfin, il convient de noter que la réactivation des contrats de Cahors, conclus entre les collectivités territoriales et l'État en fixant un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, n'est pas encore à l'ordre du jour du fait de la période de sortie de crise sanitaire. Pour mémoire, ces contrats obligeaient les plus grandes collectivités à restreindre l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement. Néanmoins, ce sujet pourrait revenir à l'ordre du jour dès 2022.



### III.

## LE PACTE FINANCIER AVEC LES LUNÉVILLOIS ET SA DÉCLINAISON ANNUELLE CONCRÈTE DANS LE BUDGET 2022

Ce rapport d'orientation budgétaire est bien sûr l'occasion de définir les grandes lignes du budget 2022 mais c'est également l'occasion de détailler la stratégie financière de l'équipe municipale sur la durée du mandat.



# 1 - LE PACTE FINANCIER DU MANDAT

## A – La stabilité fiscale : une constante de la politique municipale

La solution la plus simple pour maintenir un niveau d'épargne garantissant l'équilibre budgétaire et la dynamique des investissements consiste à utiliser le levier fiscal. Cette hypothèse est bien évidemment inenvisageable dans un contexte où nos concitoyens subissent l'une des pressions fiscales les plus importantes parmi les pays de l'OCDE.

Le sentiment de « ras-le-bol fiscal » des Français, évoqué pour la première fois par Pierre Moscovici alors Ministre des Finances en 2013 s'appuie donc sur une réalité tangible. Dans ces conditions, le consentement à l'impôt est de plus en plus fragile.

Par ailleurs, la Ville de Lunéville a placé en tête de ses priorités l'attractivité de la Ville. La politique fiscale est aussi un argument pour retenir les habitants et pour en faire venir de nouveaux.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Lunéville souhaite donc pérenniser sa politique de stabilité fiscale sur la durée du mandat. Il convient en effet de rappeler, qu'après une forte augmentation entre 1995 et 2008, les taux n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans et ont même légèrement diminué :

Taux de fiscalité	Taxe foncière	Taxe d'habitation
1995	18,30 %	16,00 %
2009	26,07 %	20,19 %
2020	25,99 %	20,19 %

Enfin, l'équipe municipale n'entend pas profiter de la suppression de la taxe d'habitation pour augmenter la pression fiscale sur la taxe foncière. Elle entend ainsi préserver le pouvoir d'achat des Lunévillois.

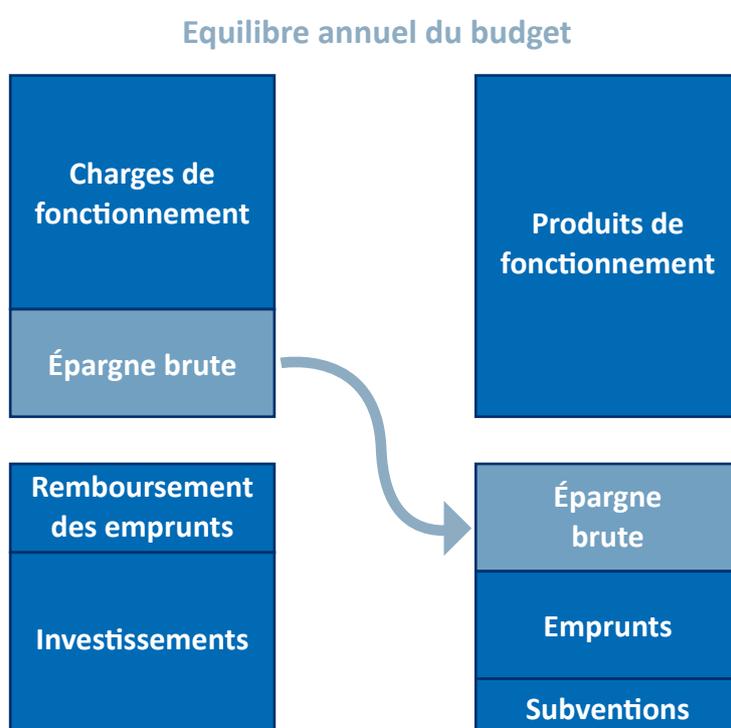
Dès lors que la maîtrise de la fiscalité est considérée comme le socle de la politique financière de notre collectivité, il convient d'assurer une importante maîtrise de la section de fonctionnement de la Ville pour garantir l'équilibre budgétaire, un endettement contenu avec une politique d'investissement ambitieuse.

## B – La consolidation de l'épargne brute : un objectif clé

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements.

C'est : ■ Une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions,...), doit permettre de couvrir le remboursement du capital de dette.

■ Le principal levier pour investir.



L'objectif de la Ville de Lunéville est de consolider ce niveau d'épargne entre 3,5M€ et 4,5M€ pour pouvoir mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse tout en maîtrisant sa dette.

Le vote du budget ayant lieu en décembre, la Ville ne peut pas reprendre l'excédent pour alimenter cette épargne. Ainsi, le niveau affiché au budget primitif sera toujours inférieur au niveau constaté au compte administratif.

Sans recours au levier fiscal, la seule façon d'asseoir ce niveau d'épargne consiste à maîtriser fermement sa section de fonctionnement. Cette gestion exemplaire constituera le fil rouge de la politique financière du mandat.

## C – La nécessaire poursuite de la dynamique d'investissement et la maîtrise de la dette

L'objectif final de cette politique est de garantir le maintien du niveau d'investissement de la commune pendant toute la durée du mandat. Cadre de vie, équipements municipaux, voirie, écoles, sports, transition écologique... l'ensemble des politiques municipales fera l'objet d'investissements à hauteur d'environ 5M€ par an.

Par cette politique d'investissement ambitieuse, la Ville de Lunéville jouera un rôle majeur dans l'économie locale en renforçant l'attractivité de la Ville et en soutenant l'emploi sur le bassin de vie. Car, si l'action économique est une compétence communautaire, la Ville de Lunéville entend participer à cette dynamique comme le démontre également l'accueil d'organismes de formation et le maintien de l'IUT sur le territoire.

Dans le même temps, la Ville ne doit pas obérer l'avenir. Ainsi, l'objectif est de stabiliser ou légèrement diminuer l'encours de dette sur la durée du mandat.

## 2 - UN SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2022 EN PARFAITE ADÉQUATION AVEC LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

Le scénario budgétaire 2022 s'inscrit dans la droite ligne des orientations présentées ci-dessus : maintien du niveau d'investissement, maintien de la dette, amélioration de l'épargne et stabilité fiscale.

Par ailleurs, la loi NOTRe de 2015 prévoit que « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». Ces éléments sont également présentés dans ce chapitre.

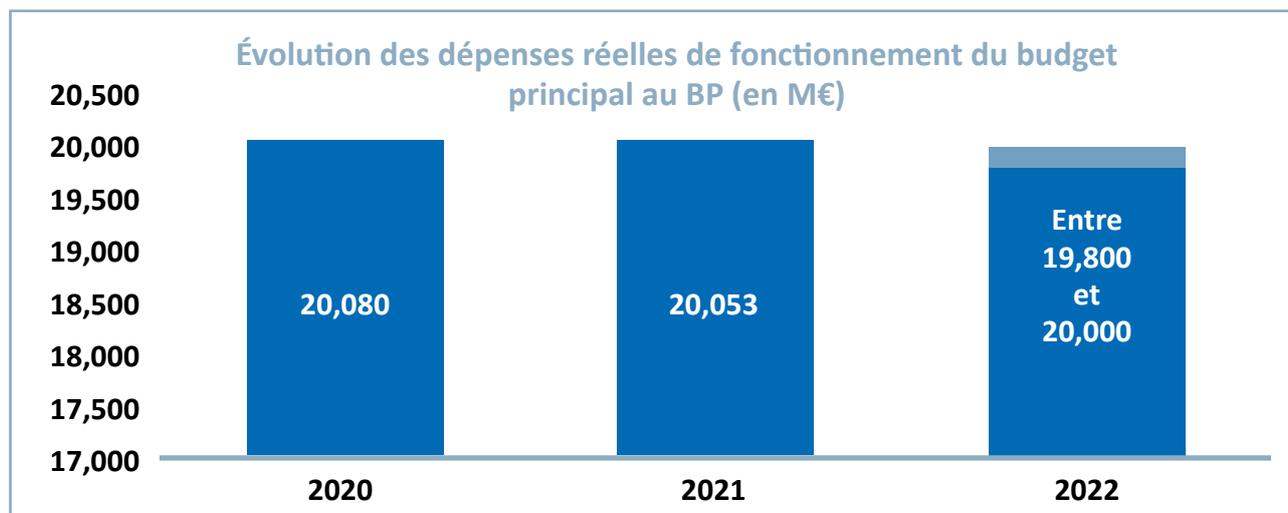
### A – L'évolution de la section de fonctionnement

#### - L'évolution des dépenses de fonctionnement

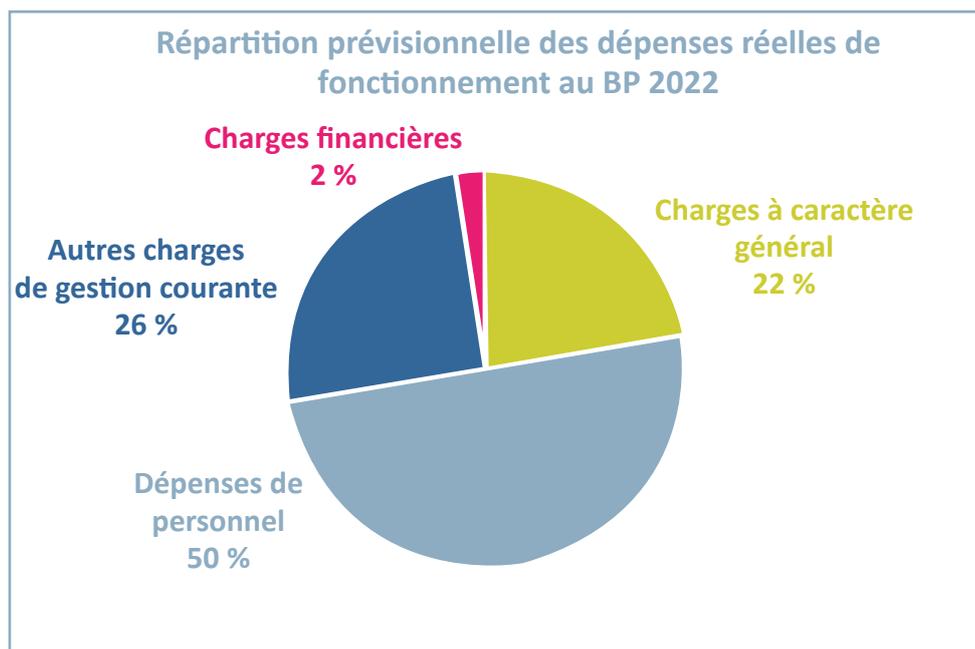
Au budget primitif 2022, les dépenses de fonctionnement devraient afficher une baisse de l'ordre de 0,5 % à 1 % par rapport à l'année 2020. Ce résultat s'explique par une gestion au plus juste des crédits dans la prévision.

À noter également que la Ville ne subira pas l'augmentation du coût du gaz dans la mesure où elle bénéficie à travers son contrat de performance énergétique signé en juin 2020, d'un prix fixe qui a été négocié jusque fin 2023 avec son prestataire.

Ainsi, l'enveloppe de charge à caractère général devrait rester stable en 2022 tout comme les charges de gestion courante qui englobent les subventions aux associations.



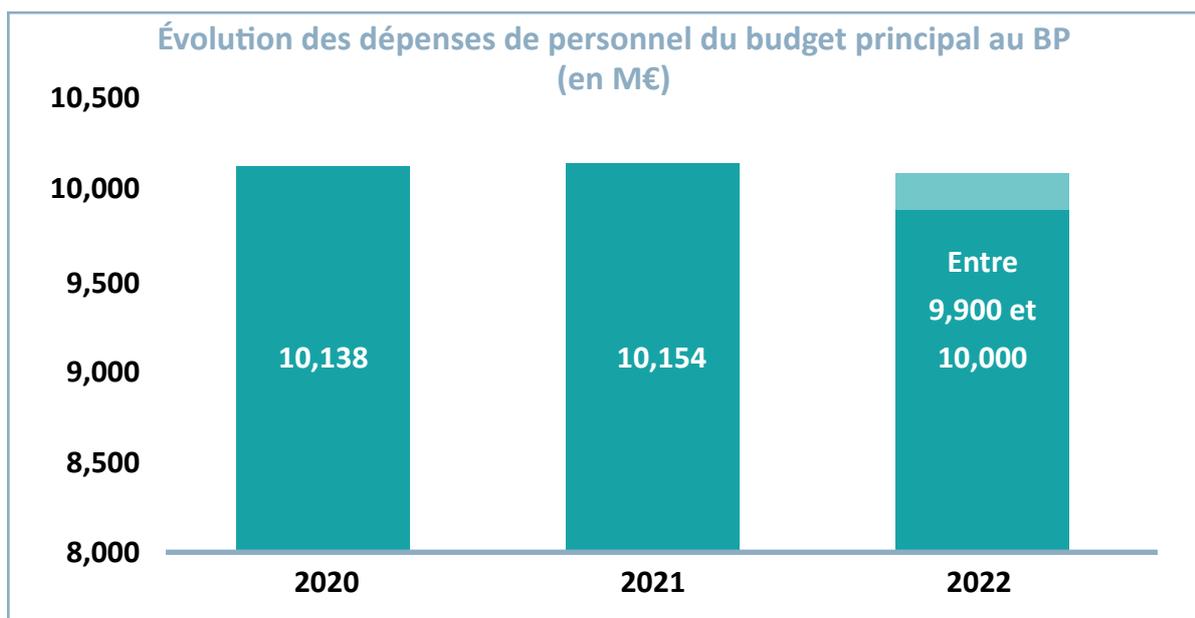
Globalement, la répartition des dépenses de fonctionnement devrait être relativement stable et se présenter de la façon suivante :



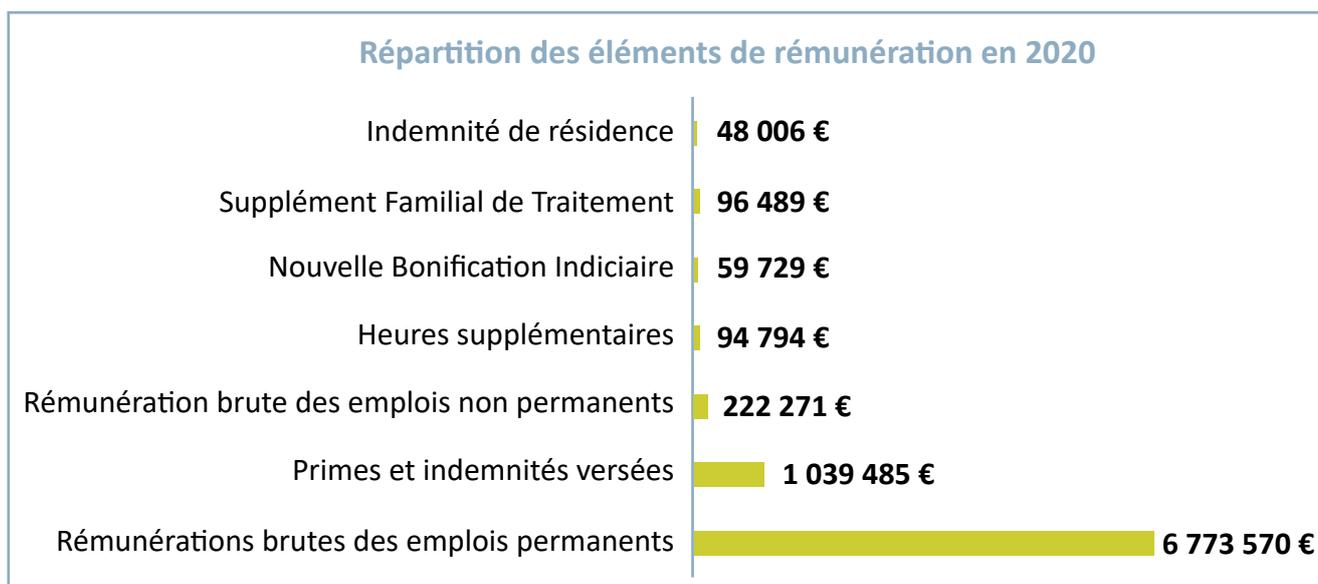
### - Une masse salariale maîtrisée

La maîtrise de ce poste de dépenses qui représente la moitié de la section de fonctionnement constitue la pierre angulaire de l'équilibre budgétaire.

La masse salariale devrait afficher un léger recul de l'ordre de 1,5 %. La méthode de prévision en matière de ressources humaines a été revue pour coller au plus près à la réalité des crédits consommés sans toucher à la qualité du service public.



Les effectifs devraient rester stables en 2022 avec environ 230 agents sur des emplois permanents. Si l'on s'intéresse aux éléments de rémunération, en se basant sur l'exercice 2020, dernière année connue, la structure est la suivante :



Les avantages en nature, 6 agents exerçant des fonctions de concierge bénéficient d'un logement de fonction, 37 agents œuvrant au sein de la restauration municipale et dans les cantines de la Ville bénéficient de repas et 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction. Tous perçoivent, à ce titre, des avantages en nature selon la législation en vigueur notamment en matière d'assujettissement fiscal. Enfin, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose la mise en œuvre des 1 607 heures dans la fonction publique territoriale. A l'issue du Comité Technique du 26 novembre 2019 et du Conseil Municipal du 12 décembre 2019, a été décidé cette mise en œuvre au travers la suppression des 4,5 jours de jours fériés.

En 2021, l'application des 1 607 heures s'est traduite par une mise à jour du règlement intérieur de la Ville et du CCAS pour préciser les modalités d'application. Par ailleurs, le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes salue la mise en place de ce dispositif qui anticipait les obligations réglementaires.

### **- La stabilité des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Lunévillois**

Pour rappel, le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

La base d'imposition de la taxe foncière est égale à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien, s'il était loué, calculée à partir des conditions du marché locatif au 1<sup>er</sup> janvier 1970 pour les propriétés bâties.

Concrètement, cette méthode consiste à définir des catégories d'immeubles (8 catégories) en fonction de leur qualité sur le plan national et dans chaque commune puis, pour chaque catégorie, à déterminer un tarif d'évaluation au mètre carré.

Sur la base des déclarations souscrites par les propriétaires, la valeur locative de chaque local est calculée en appliquant le tarif à sa surface pondérée.

La surface pondérée est obtenue en appliquant à la superficie réelle des locaux, des correctifs traduisant les divers facteurs qui influent, dans des conditions normales de fonctionnement du marché locatif, sur le niveau des loyers :

- nature des divers éléments composant le local ;
- importance de la surface du logement ;
- état d'entretien de la construction ;
- situation géographique de l'immeuble dans la commune et emplacement particulier du local ;
- confort du local ( baignoire, douche, gaz,...).

Les taux, appliqués à la base d'imposition pour calculer le montant de la taxe foncière, sont votés par les collectivités territoriales : communes, intercommunalités et départements.

Conformément à l'engagement de l'équipe municipale, et comme depuis 2009, le taux d'imposition de la taxe foncière, qui est depuis la suppression de la taxe foncière le seul levier fiscal de la Ville, n'augmentera pas. Ainsi, le budget 2022 s'appuiera sur un maintien des taux comme cela sera le cas pendant l'ensemble du mandat.

En ce qui concerne l'évolution des bases, il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation. Cet indicateur n'étant pas encore connu, une hypothèse prudente d'une progression des bases de 0,9 %, par rapport aux bases notifiées en 2021, a été retenue. Pour information, le taux d'inflation en septembre sur un an se montait à 2,1 %. Ainsi, le produit attendu pour 2022 est de l'ordre de 10,066M€ contre 9,985M€ notifié en 2021.

## - L'évolution des dotations

Toujours dans une approche prudentielle, les dotations de l'Etat feront l'objet d'une inscription au BP 2022 selon la répartition suivante :

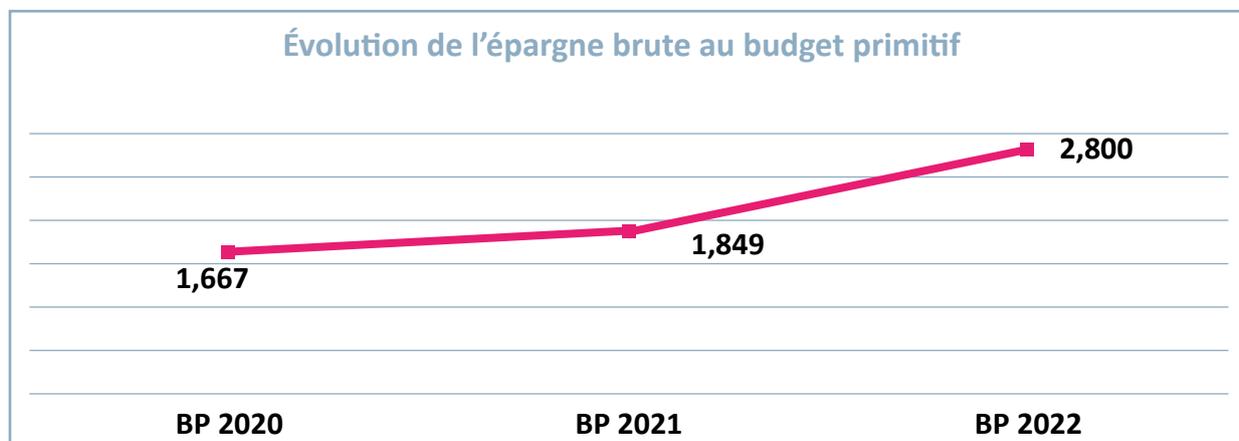
	CA 2020	CA 2021 (notifié)	BP 2022 (prév.)	Evol. notif 21/ BP22
Dot. Forfait.	3 157 389 €	3 127 221 €	3 095 949 €	-1 %
D.S.U.	3 740 248 €	3 811 920 €	3 850 039 €	1 %
D.S.R.	516 753 €	539 234 €	539 234 €	0 %
D.N.P.	622 623 €	575 546 €	558 280 €	-3 %
TOTAL D.G.F.	8 037 013 €	8 053 921 €	8 045 524 €	-0,1 %

## B – Une dette stabilisée et une épargne préservée pour un investissement maximum

### - Une épargne brute consolidée

Conformément aux objectifs définis dans le pacte financier du mandat, l'épargne brute se verra largement confortée afin de financer la politique d'investissement sans un recours excessif à l'emprunt.

Pour le budget 2022, le niveau d'épargne cible se situe aux alentours de 2,8M€ et sera en augmentation très sensible par rapport au budget précédent. En reprenant son résultat à l'occasion du budget supplémentaire, l'objectif de 3,5M€ d'épargne devrait être facilement atteint.



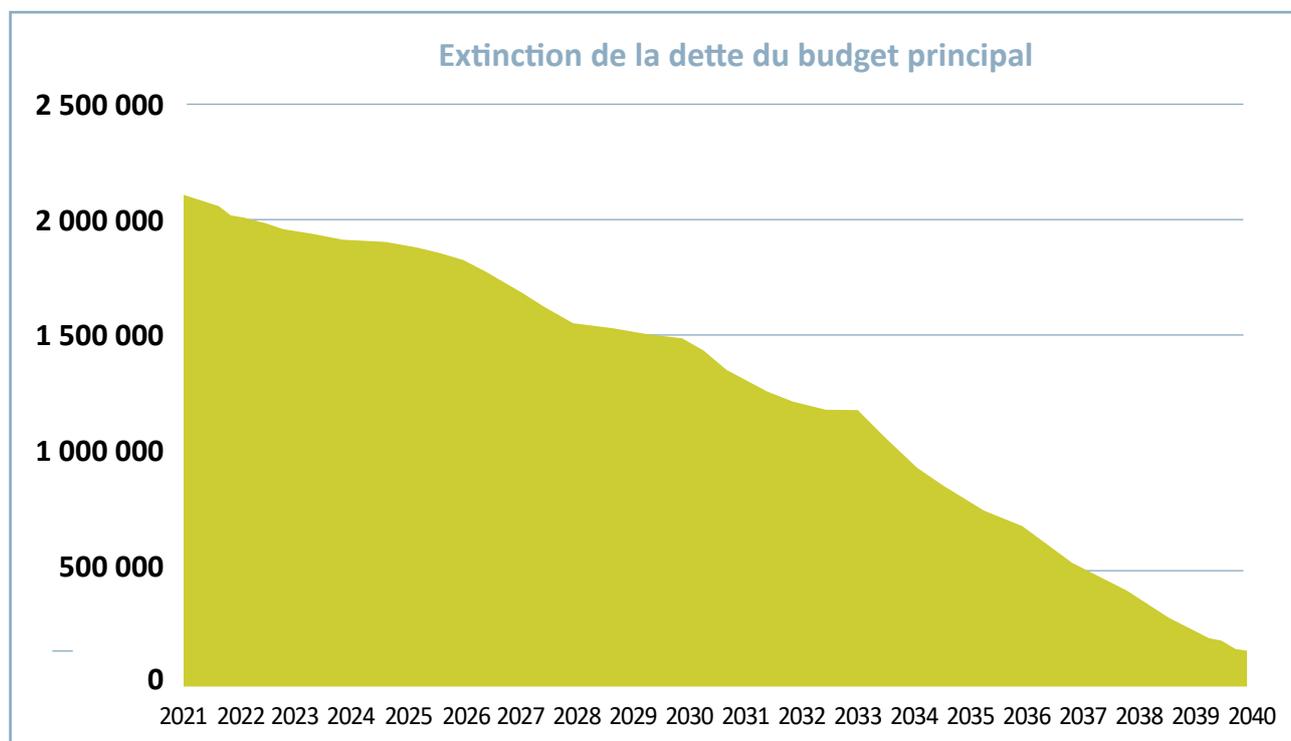
## - Une dette contenue et sécurisée

Fidèle à sa politique alliant optimisation et sécurisation, la Ville de Lunéville affiche un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers puisque classé intégralement en 1A de la charte de Gissler soit le niveau de sécurisation maximum.

Les contrats à taux variables (avec un maximum) représentent 35 % de l'encours. Depuis désormais quelques années, la Ville privilégie toutefois le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situent à un niveau très bas (inférieur aujourd'hui à l'inflation). A titre d'exemple, le taux du dernier emprunt contracté par la Ville en 2020 était de 1,32 % sur 20 ans.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital.

Il convient de noter qu'en fonction des inscriptions budgétaires de l'exercice 2021, l'encours de dette du budget principal diminuera à minima de 200K€. Le BP 2022 devrait afficher une légère augmentation de l'encours de l'ordre de 450K€ pour financer le programme d'investissement ambitieux de la municipalité.



Il convient néanmoins de noter que cette somme sera largement diminuée, à l'occasion du budget supplémentaire. En effet, l'affectation du résultat 2021 devrait permettre de procéder à un léger désendettement.

Pour être tout à fait complet, il convient de préciser que le capital à rembourser au BP 2022 devrait être de 2,014M€.

### **- Les autres recettes d'investissement**

Les autres recettes d'investissement devraient représenter une somme de l'ordre de 1,1M€ dont 660K€ de FCTVA, 50K€ de taxe d'aménagement, 280K€ de subventions d'ores et déjà notifiées, et 100K€ de produits des amendes de police.

### **- 5M€ d'investissement par an sur le mandat : un objectif tenu**

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) du seul budget principal devrait se situer entre 4,8M€ et 5M€.

Pour alimenter le carnet de commandes des entreprises et donc l'emploi, dont une grande partie est locale, poursuivre l'embellissement de la Ville et proposer aux Lunévillois des équipements publics de qualité, la stratégie financière de la Ville sera tournée pendant tout le mandat vers une seule priorité : l'investissement.

Sur les exercices 2020 et 2021, la Ville de Lunéville aura investi plus de 10M€. Pour continuer sur cette dynamique, l'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20,21 et 23) du seul budget principal au budget primitif 2022 devrait se situer entre 4,8M€ et 5M€.

Les principales opérations par politique publique sont détaillées dans la quatrième partie du présent document.

## **C – Les budgets annexes**

Les subventions du budget principal aux différents budgets annexes devraient rester stables par rapport au BP 2021. Ici encore, on retrouvera des sections de fonctionnement globalement maîtrisées.

En ce qui concerne le budget locations, le BP 2022 affichera une enveloppe de l'ordre de 1,2M€ destinée au financement de l'ultime versement à l'ANCT pour le rachat des murs du cinéma et les travaux dans les locaux adjacents. Cette dépense sera équilibrée par l'emprunt. L'annuité générée par ce dernier sera couverte intégralement par le futur loyer versé à la Ville par la SPL Cinélun'.

Sur le budget restauration, l'investissement portera essentiellement sur une campagne de renouvellement de matériel pour la cuisine centrale et les cantines à hauteur d'environ 60 K€.

Enfin, l'enveloppe de travaux du budget de l'eau dédiée au remplacement de canalisations, à la mise en sécurité des installations de l'usine des eaux et au renouvellement des quelques branchements plomb restant devrait également rester stable autour de 300 K€.

IV.

LES ORIENTATIONS  
PAR POLITIQUE PUBLIQUE



## 1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

La municipalité souhaite poursuivre la dynamique engagée depuis 2008 pour offrir aux Lunévillois un cadre de vie de grande qualité, et donner envie à de nouveaux habitants de s'installer à Lunéville.

Lunéville dispose de l'ensemble des services de proximité pour une vie pratique au quotidien : commerces et restaurants, éducation, santé, offres sportives, sorties culturelles, loisirs...

La ville utilise tous ses atouts pour soutenir l'activité économique du territoire. Au-delà du maintien de la gratuité du stationnement, son action est de tout mettre en œuvre pour favoriser l'installation de nouveaux commerces, pour lutter contre la vacance des locaux commerciaux, ou encore pour fédérer les acteurs du territoire autour d'animations conjointes en lien avec l'ensemble des services municipaux.

L'animation et la culture sont elles aussi au cœur de la vie du territoire. Elles attirent les chalandes en cœur de ville et renvoient une image positive de la ville.

La commune a su développer son identité propre, avec la création d'un festival de théâtre de rue autour du cheval en 2020. Le tissu associatif lunévillois est particulièrement dynamique. La municipalité poursuit son soutien envers les associations, qu'elles soient culturelles ou sportives. L'accès pour tous à la culture et au sport est essentiel. C'est pourquoi la Ville a souhaité créer la journée des associations culturelles et sportives en 2020.



### A - Commerce

Grâce à l'opération Action Cœur de Ville, Lunéville possède des leviers pour soutenir l'activité économique du territoire. Pour favoriser l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales, et lutter contre la vacance commerciale, des décisions fortes ont été prises.

Tout d'abord le recrutement en avril 2021 d'un manager du commerce,

poste co-financé par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Banque des Territoires. Ce dernier assure un accompagnement de tous les commerçants de Lunéville et également de l'Office du Commerce et de son président nouvellement élu. Cela se traduira par une meilleure synergie entre les animations municipales et les actions portées par cette association qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer.

Lors du Conseil Municipal du 9 septembre dernier, les élus ont voté à l'unanimité l'instauration de la taxe sur les friches commerciales. Cet outil est un levier supplémentaire au service du manager du commerce. Il va lui permettre d'avoir un regard précis sur les cellules commerciales et pourra guider les propriétaires concernés pour mettre en adéquation leurs biens avec les besoins des futurs commerçants.

Pour répondre aux besoins exprimés par les commerçants face à l'évolution des modes de consommation, nous avons développé un nouveau concept dénommé « Les Conférales ». Sous la forme de conférences, les commerçants seront formés, sensibilisés et informés pour affronter les défis auxquels ils devront faire face. Le numérique, l'attractivité commerciale ou encore la transition écologique sont des sujets traités parmi d'autres. Quatre conférales seront proposées en 2022.

Enfin, une boutique éphémère sera créée afin de permettre à de nouveaux commerçants de tester leurs projets avant de se lancer en intégrant leur propre cellule commerciale. Cet échelon permettra de promouvoir les initiatives et ensuite d'orienter le commerçant vers une cellule vacante.



## B – Culture et animations

Notre territoire se caractérise par un patrimoine architectural et industriel riche dynamisé par un tissu associatif dense. Le label Ville d'Art et d'Histoire, obtenu en octobre 2019, illustre parfaitement la qualité de la politique culturelle et d'animation qui a su créer un maillage efficient entre professionnels, bénévoles et habitants.

Les événements portés par la commune seront pérennisés voire amplifiés. Le succès rencontré par le festival « Scènes en selle » en 2020 et 2021, nous a confortés dans notre choix de reconduire cet événement mais surtout de le développer pour 2022 en augmentant notre engagement auprès de l'association Equi@concept.

L'espace muséal de l'hôtel Abbatial accueillera en ses murs deux expositions temporaires :

Tout d'abord, de décembre 2021 à mai 2022 : Les chambres des merveilles.

En partenariat et avec le soutien des monuments nationaux et le château de Maisons-Laffitte, cette exposition rassemblera environ 250 petits objets dans 7 cabinets lumineux et parfois sonores, accompagnés de 7 panneaux explicatifs.

Ensuite de juillet 2022 à novembre 2022 : La cavalerie dans tous ses états. Autour d'Alexis l'Hotte, (25 mars 1825 - 3 février 1904) plus connu sous l'appellation de général l'Hotte.

Après un démarrage très prometteur, le théâtre de Lunéville continue sa mue en proposant une programmation diversifiée aux habitants de notre territoire. Ce nouveau positionnement de la structure dans notre environnement culturel vient répondre à un besoin non-couvert jusqu'alors et qui plaît. Nous continuerons, comme nous nous sommes engagés à le faire par convention, à soutenir, comme il se doit, notre théâtre.

Cette année 2022 sera le point de départ de la création d'un nouveau musée de la faïence de Lunéville qui prendrait place au sein de l'église Saint-Maur à l'horizon 2023. Implanté au cœur du quartier des faïenciers, cet édifice cher aux habitants du quartier de Viller sera mis en valeur et dynamisé par cette nouvelle activité culturelle et patrimoniale. La fermeture du magasin des faïenceries de Lunéville condamnant le fonctionnement de la salle d'exposition « Chambrette », il nous fallait trouver une solution pérenne pour l'avenir.

Une attention toute particulière sera portée sur un des monuments les plus emblématiques de notre ville. En raison de chutes de pierres et d'une instabilité des parements de sa façade, l'église Saint-Jacques connaîtra une série d'interventions en 2022.

Enfin, l'ensemble des animations connues et appréciées des habitants sera maintenu.



## C - Sports et Jeunesse

Avec un tissu associatif important et des installations de qualité, pour la plupart récemment rénovées, notre ville bénéficie d'un environnement favorable.

Les sportifs, exerçant dans un de nos 45 clubs, pourront toujours compter sur le soutien financier de la ville dans le fonctionnement de leur association.

De nouvelles modalités de financement, s'appuyant sur des contrats d'objectifs seront proposées à la suite d'une concertation avec le mouvement sportif local. De nombreuses animations seront créées comme la fête du vélo. Après le succès rencontré par les week-ends E-sport en 2021, un nouveau concept sur cette thématique verra le jour en 2022.

Nous continuerons à proposer des activités sportives dans les écoles et dans le temps périscolaire. L'opération « Sports Vacances » qui connaît un grand succès sera renouvelée et complétée avec des animations dans les city-stades.

Le Sport santé sera également à l'honneur par le biais du parcours du cœur, du cross des écoles, des matinées fitness et des séances à destination des agents municipaux.

Le secteur Jeunesse n'est pas en reste avec un accompagnement des jeunes au travers de plusieurs dispositifs phares comme :

- Les chantiers argent de poche,
- La bourse au permis de conduire,
- Les sorties Lunéville Opérations Loisirs (LOL),
- Les tickets jeunes.

De nouvelles actions seront proposées en 2022 à la suite de temps de concertation afin de répondre aux attentes exprimées par les jeunes. Cela permettra une co-construction des projets et un engagement citoyen renforcé.



## D - Enseignement

La ville de Lunéville possède sur son territoire un maillage scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur, public et privé. L'objectif est de proposer aux familles un environnement scolaire propice à la réussite afin que ce dernier devienne un facteur d'attractivité de la Ville.

La qualité des accueils périscolaires est une priorité. La rédaction de projets pédagogiques pour les animations périscolaires permettra une amélioration du service proposé aux enfants. Une charte des services périscolaires viendra encadrer les bonnes pratiques devant être suivies par les agents municipaux.

Le numérique doit faire partie de l'environnement de travail des élèves. Nous continuerons à investir dans les espaces numériques de travail et les valises numériques mobiles.

Le soutien aux élèves sera assuré grâce aux dispositifs de réussite éducative et « graines de maternelle ».

Conscients que le repas proposé aux enfants dans les cantines municipales est parfois le seul repas équilibré de la journée, nous renforcerons la part des produits labellisés et/ou issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas. La lutte contre le gaspillage alimentaire sera maintenue par une sensibilisation des plus jeunes qui participeront à des actions tout au long de l'année scolaire.

La poursuite des investissements dans les écoles municipales se traduira en 2022, outre l'enveloppe dédiée à l'entretien des locaux, par la fin du programme de renouvellement des fenêtres de l'école Alsace et par des travaux à l'école René Haby.

Aucun niveau d'enseignement n'étant laissé de côté, un nouveau centre de formation s'implantera en 2022, puisque le Conservatoire National des Arts et Métiers va intégrer des locaux dans la zone des faïenceries et que les activités de formation de la Croix-Rouge devraient se développer.



## 2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

Lunéville a tout pour plaire et offrir un cadre de vie apaisé. Dans son écrin de verdure, la ville dispose de tous les services de proximité.

Les espaces naturels sont nombreux. La ville dispose de près de 20 hectares d'espaces végétalisés en centre-ville et la forêt aux portes de la ville : Parc des Bosquets, Jardin Antoine et Simone Veil, Jardin de l'Abbé, sentier des folies, forêt de Mondon, bordures de cours d'eau, jardins partagés, espaces végétalisés...

Dans cet écosystème préservé, voies bleues et voies vertes cohabitent et hébergent une faune et une flore diversifiées. Les actions en faveur de l'intermodalité, comme la vitesse limitée à 30km/h contribuent au bien-être.

Les dispositifs de sécurité mis en œuvre permettent un cheminement serein dans toute la ville. Le parc de vidéosurveillance de 140 caméras complète le dispositif.

La politique de développement durable, mise en œuvre par l'équipe municipale, avec, entre autres, le passage à la gestion différenciée de nos espaces, le passage de l'éclairage public en « LED », la réhabilitation des bâtiments énergivores, la création d'une chaufferie biomasse concourent à l'amélioration du cadre de vie des Lunévillois.

Les efforts menés pour maintenir la ville propre sont autant d'atouts pour garantir cadre de vie de grande qualité.



## A – Nature en ville et développement durable

2022 sera une année particulière pour la Ville de Lunéville qui remet en jeu son label « 4 fleurs ». L'ensemble des services de la Ville sera impliqué dans cette démarche visant à conserver cette distinction qui vient affirmer la qualité du cadre de vie dans notre cité.

La végétalisation de la Ville sera au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain et des travaux de réhabilitation des espaces publics. C'est également dans cet esprit que la Ville poursuivra son programme de végétalisation des cours d'écoles en concertation avec les enseignants et les élèves. En 2022, c'est l'école Jules Ferry qui sera concernée.

Chantier majeur du mandat, la procédure d'attribution réseau de chauffage urbain prendra, en 2022, une tournure plus concrète. La consultation des entreprises admises à répondre au cahier des charges est en cours et les réponses sont attendues pour le 7 décembre 2021. Les auditions des entreprises auront lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour une attribution de la concession au second semestre. Le candidat retenu devrait commencer à formaliser un engagement avec ses futurs clients avant la fin de l'année. Le calendrier annoncé est pour l'instant tenu, la fin de construction de la chaufferie et du réseau de chaleur est toujours prévue pour 2024.

Le programme de rénovation thermique des bâtiments se poursuivra dans l'ensemble des bâtiments municipaux. A titre d'exemple, on notera l'achèvement du programme de renouvellement des fenêtres à l'Hôtel de Ville et à l'école Alsace.

Le contrat de prestations passé avec CITELUM jusqu'au 31 décembre 2023 prévoit plus de 1,2M€ d'investissement afin de garantir la pérennité du parc et d'atteindre un objectif de 40 % d'économies d'énergie sur la durée du contrat. En 2022, c'est plus de 200K€ qui seront investis pour poursuivre ce plan de renouvellement des luminaires en LED.

Enfin, la Ville continuera à soutenir les actions de sensibilisation et de communication autour du développement durable en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire : semaine du développement durable, portes ouvertes aux serres municipales, sensibilisation dans les écoles, animations des vergers partagés.



## B – Habitat

En lien avec l’Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), la réflexion autour du devenir de l’îlot Bastien rentrera dans son volet opérationnel. A ce titre, une consultation de dialogue compétitif sera lancée par l’EPFGE, propriétaire du site, pour retenir un promoteur et un projet de réhabilitation du site. L’objectif est d’offrir aux Lunévillois une offre d’appartements familiaux en plein cœur de Ville. En parallèle, le projet de réhabilitation rues de Metz et Elisabeth Charlotte, en lien avec l’Office Public d’Habitat et l’EPFGE, se précisera.

D’ici à la fin de l’année 2021, le plan de gestion du site FISCHER sera finalisé. En fonction des recommandations de ce document, les opérations de dépollution pourraient commencer en 2022, en lien avec l’armée, partenaire dans la réflexion du devenir du site.

La lutte contre le mal-logement se poursuivra dans le cadre de l’activité du service communal d’hygiène et de santé. Ce service répondra aux sollicitations des locataires et des propriétaires, procédera aux visites sur place et au suivi des mises en demeure des travaux pour les propriétaires. Parallèlement, l’action partenariale avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) et l’association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l’habitat indigne se perpétuera.



## C – Proximité et cadre de vie

L’équipe municipale s’est engagée à réhabiliter 3 kilomètres de voirie par an sur le mandat. En 2022, ces opérations permettront de finaliser la reprise des voiries des Cités Cécile et de commencer celles des Cités Béatrice. Par ailleurs, la rue du Foyer Familial et ses allées seront renouvelées.

Après la place Victor Hugo et la place des Carmes, c’est au tour de la place Léopold de se refaire une beauté en 2022. Comme lors des précédentes rénovations l’objectif sera de créer un espace partagé et convivial en prenant en compte l’usage multiple de la place et notamment en maintenant les meilleures conditions d’accueil pour le marché. Les contraintes environnementales, la végétalisation et la concertation avec les commerçants et les riverains seront également au cœur du projet.

Le programme et la définition du projet concernant la Place de la deuxième DC seront également présentés courant 2022 pour faire suite au travail mené de concert avec le Conseil Départemental qui

a en charge la réfection de la cour du Château. Il est prévu de lancer la consultation des entreprises en fin d'année.

Enfin, la Ville de Lunéville engagera en 2022 un plan propreté. L'objectif est de coordonner l'action de tous les services municipaux (voirie, espaces verts, domaine public, police municipale, communication,...) pour assurer un cadre de vie de qualité à tous les Lunévillois. Cette démarche prendra la forme d'un plan d'actions présenté en Conseil Municipal et évalué chaque année. L'effort de la Ville sur cette thématique fondamentale pour le cadre de vie des Lunévillois se traduira par une enveloppe financière spécifique de renforcer la présence des équipes sur le terrain et de moderniser leurs équipements.



## D – Sécurité

L'équipe de la Police Municipale, composée de cinq policiers et de deux agents de surveillance de la voie publique, assurera une présence effective et visible sur le terrain pour assurer la protection de tous. Leur action sera, en 2022, concentrée plus particulièrement sur le renforcement de la sécurité aux abords des écoles et sur la lutte contre les dépôts sauvages dans le cadre du plan propreté.

Sur la base d'une nouvelle convention Police Nationale / Police Municipale, l'important travail de coordination sur le territoire se poursuivra. Ainsi la Ville sera partie prenante dans les Groupements Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD) et les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO).

Concernant le système de vidéoprotection, une enveloppe budgétaire sera dédiée à l'acquisition d'une nouvelle caméra mobile. D'autres extensions n'étant pas à l'ordre du jour, il s'agira d'assurer la maintenance du dispositif existant pour en garantir l'efficacité.



### 3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

Parmi les atouts de Lunéville, le soutien et l'accompagnement des familles et des personnes vulnérables est indéniable.

Pour les plus jeunes, Lunéville dispose de structures offrant accueil de qualité, centrées sur les besoins des enfants en favorisant l'éveil et la socialisation (crèche municipale, Relais Petit Enfant, centre d'accueil périscolaire, centre de loisirs...).

Pour les seniors, la Ville compte plusieurs résidences autonomie, des maisons de retraite et des services à la personne pour bien vivre la retraite. L'objectif est de proposer aux Lunévillois un environnement sécurisé et adapté favorisant le bien-vivre à Lunéville pour tous les âges.

Dans les quartiers prioritaires, un accompagnement est mis en place pour restaurer l'égalité, améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevé qu'ailleurs, ou des difficultés d'accès aux services et aux soins. L'objectif est d'assurer le bien-être de tous les habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

A noter qu'une partie de ces politiques publiques sont de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lunéville dont la subvention sera maintenue en 2022.



## A – Petite enfance

Le pôle petite enfance du CCAS sera pleinement associé à la réflexion avec les services de la Ville pour la préparation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF. Les outils de communication des structures seront retravaillés pour une meilleure visibilité des établissements et des actions.

Le Pôle petite enfance s'inscrira toujours dans une démarche d'information aux parents sur la maîtrise des écrans et proposera tout au long de l'année des activités alternatives aux écrans. Un travail autour de la médiation animale sera mené dans les trois structures.

Pour le dispositif Graines de Maternelle, la convention devra être renouvelée en lien avec l'Education Nationale, la CAF et le Département.

La Halte-garderie et la Ludothèque poursuivront leur projet pédagogique avec la création d'outils en direction des parents pour favoriser leur implication et développer de nouveaux partenariats afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des enfants.

Une réflexion sur le partage de la structure entre halte-garderie et ludothèque, en s'appuyant sur les besoins du public, sera amorcée en 2022. Parallèlement, de nouveaux modes de communication seront mis en œuvre.

Le multi accueil l'Île aux Enfants poursuivra les objectifs suivants :

- Poursuivre le projet pédagogique en accentuant les actions sur le respect du rythme des enfants.
- Développer les actions en direction des parents afin de leur redonner une place dans la structure notamment en individualisant la prise en charge des familles avant l'adaptation de l'enfant et en proposant des temps d'inclusion des parents.
- Travailler sur les émotions et l'autonomie de l'enfant dans la vie quotidienne et poursuivre le travail sur la gestion des écrans avec la CLEF.
- Engager une réflexion sur les locaux à destination du personnel et sur les performances thermiques du bâtiment.

L'activité du Relais Petite Enfance se poursuivra pour renforcer la professionnalisation des assistantes maternelles, en modernisant les outils de communication. L'année 2022 sera mise à profit pour renégocier son conventionnement avec la CAF, mettre en place sa fonction de lieu d'information unique et définir le fonctionnement de ce dispositif au sein du pôle petite enfance.



## B – Seniors

L'adéquation des services proposés sur la commune sera étudiée dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux menée par le CCAS dont les résultats seront connus début 2022.

Après la période de crise sanitaire de 2020 et 2021, il sera nécessaire de proposer à nouveau des activités de groupes aux seniors habitant Lunéville, notamment en termes de sorties, voyages à la journée, thés dansants...

Une réflexion sera engagée sur la restauration en direction des seniors tant pour le portage de repas à domicile que dans les résidences autonomie. Il sera également question de limiter le gaspillage alimentaire en utilisant les composteurs installés en 2021 dans le parc des résidences autonomie et en poursuivant le développement d'actions en ce sens.

Les évaluations externes des établissements réalisées fin 2021 seront déclinées en plans d'actions pour les cinq années à venir et les projets d'établissements seront retravaillés.

Le projet de réhabilitation de la résidence Ménil sera en préparation avec une réflexion technique et financière.

Un travail avec le centre hospitalier de Lunéville devra être mené afin d'améliorer les liaisons entre l'hôpital et les résidences autonomie, d'assurer le parcours résidentiel de la personne dans le respect de ses choix et en fonction de ses besoins.

Les résidences autonomie proposeront toujours une offre variée d'animations et d'actions de prévention de la perte d'autonomie pour leurs résidents, notamment dans le cadre des Conventions Partenariales d'Objectifs et de Moyens conclues avec le Département.

Les partenariats avec les institutions et le tissu associatif local seront maintenus voire développés.



## C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

L'analyse des besoins sociaux menée par le CCAS dont les résultats seront connus début 2022 permettra de dresser le panorama social de la commune et de définir des axes de développement.

Le CCAS sera toujours positionné sur l'accompagnement des publics vulnérables et notamment les publics touchés par la crise sur le plan socio-économique.

L'aide à la subsistance avec les associations caritatives sera étudiée voire développée en s'appuyant sur des dispositifs partenariaux.

Le Dispositif de Réussite Éducative poursuivra son action transversale entre l'éducatif et le social afin de soutenir les enfants concernés et leurs familles.

Le contrat de ville de Lunéville, signé en 2015 pour une durée de 5 années et prorogé jusqu'en 2022, concerne deux quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Le centre-ancien,
- Niederbronn-Zola.

Grâce à cette contractualisation, un soutien financier est apporté aux projets construits en direction des habitants de ces quartiers. Pour 2022, une enveloppe des services de l'Etat d'un montant de 90K€, complétée par des crédits municipaux à hauteur de 15K€ serviront à financer des projets relatifs aux piliers :

- Cohésion Sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et développement économique.

L'appel à projets sera lancé en décembre 2021 pour une attribution des subventions en mars 2022. Dans le cadre de son plan de prévention et de lutte contre les discriminations, annexé au contrat de ville en 2017, une action destinée aux élèves scolarisés en classes de CM1 et CM2 se tiendra sur plusieurs jours en partenariat avec plusieurs associations locales.

Une pièce de théâtre, suivie d'un débat sera proposée aux élèves de seconde sur le thème de la radicalisation dans le cadre du plan d'actions et de prévention de la radicalisation également annexée au contrat de ville en 2017.



## 4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de toutes les actions décrites précédemment, en faveur du développement, de l'attractivité, du cadre de vie, implique de s'appuyer sur une base financière solide et une administration moderne gérée de manière exemplaire.

Il est nécessaire de s'appuyer sur une stratégie pluriannuelle avec des objectifs précis en termes d'épargne, de dette et d'investissement.

Pour mener à bien le projet de Ville sur la durée du mandat, la majorité municipale sait pouvoir compter sur ses agents municipaux. Première ressource de la collectivité, elle doit être valorisée et accompagnée pour exprimer tout son potentiel.

L'accès à un service public de qualité pour tous les Lunévillois va guider l'action de la municipalité et de ses agents. La Ville doit saisir toutes les opportunités de modernisation dans son organisation interne mais également dans la gestion de sa relation aux citoyens pour y parvenir.



### A – Gestion foncière

La gestion active du patrimoine de la Ville est un enjeu fort de ce mandat. Une politique d'optimisation permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) en fonction de l'usage et de l'intérêt financier.

Ce volet de la gestion municipale génère principalement des recettes relatives aux cessions immobilières et aux locations.

En 2022, l'ancienne école Germain Charrier fera l'objet d'une location à l'AEIM dans le cadre des travaux de restructuration de l'IME Jean l'Hôte. La Croix Rouge réfléchit également à étendre sa surface dans les locaux des faïenceries.



## B – Ressources humaines

2022 sera la première année de mise en œuvre du nouveau règlement intérieur et du temps de travail qui vient conclure le passage aux 1607 heures enclenché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et désormais obligatoire.

Dorénavant, il convient de mettre en œuvre une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétence (GPEC). En effet, la Ville dispose d'un effectif vieillissant et de nombreux départs en retraite sur des postes parfois stratégiques se profilent d'ici 2026. Il est donc nécessaire d'anticiper cette situation en privilégiant la mobilité interne.

C'est également dans cette perspective que l'enveloppe de formation sera maintenue pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière.

Les actions de la municipalité pour préserver la santé de ses agents seront toujours organisées autour des « Copil absentéisme » et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). En lien avec les organisations syndicales, ces instances permettront de flécher l'utilisation de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette problématique.



## C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration

Comme depuis le début du mandat, l'équipe municipale s'attachera à développer une gouvernance transparente. Ainsi, l'ensemble des Conseils Municipaux seront retransmis en direct. Ils seront l'occasion de rendre compte, au fur et à mesure, des actions mises en œuvre à l'ensemble des Lunévillois.

Labélisée « France Services » en juillet 2021, la Mairie Annexe développe désormais une offre complète de permanences qui correspondent aux besoins des habitants. Afin de garantir un accueil et un cadre de travail de qualité, les locaux feront d'importants travaux de réhabilitation.

Concernant l'accueil à l'Hôtel de Ville, les demandes de passeports et de cartes d'identité se font désormais sur rendez-vous. Cette évolution a permis de garantir une prise en charge plus rapide des dossiers pour les Lunévillois. Il conviendra, en 2022, de moderniser le processus de prise de rendez-vous.



Ville de  
**LUNÉVILLE**



SITE PATRIMONIAL  
REMARQUABLE

France  
services



**Cabinet du Maire**

03 83 76 23 17

[cabinet-maire@mairie-luneville.fr](mailto:cabinet-maire@mairie-luneville.fr)

**Direction Générale**

03 83 76 23 43

[secretariat-general@mairie-luneville.fr](mailto:secretariat-general@mairie-luneville.fr)